



## COMPTE RENDU REUNION DES PARENTS DU 14 JANVIER 2012

**DATES ET LIEU DU STAGE** : le stage est prévu du mercredi 15 février 2012 au vendredi 17 février à la base nautique de Sud Grésivaudan 38000 LA SONE.

**DIMANCHE SOIR** : Chargement des bateaux par les rameurs

**DEPART** : le mercredi à 07 heures 30 du club pour une arrivée prévue avant 9 heures.

**PLANNING** :

<b>MERCREDI</b>	MATIN 12 heures APRES MIDI 19 Heures 30 SOIREE 22 heures	montage des bateaux, entrainement repas repos entrainement jusqu'à 17 heures 15 Repas Réunion, vidéo coucher
<b>JEUDI</b>	7 heures 15  9 heures 12 heures APRES MIDI 19 Heures 30 SOIREE 22 heures	Eveil matinal Petit déjeuner Départ pour l'entrainement Repas repos entrainement musculation repas débriefing coucher
<b>VENREDI</b>	7 heures 15  9 heures 12 heures APRES MIDI 16 Heures 30 18 heures	Eveil matinal Petit déjeuner Départ pour l'entrainement Repas Parcours chronométré avec les rameurs de Sud Grésivaudan Chargement des embarcations départ

Certains bateaux seront des mixtes avec des rameurs du club de Sud Grésivaudan qui d'ailleurs nous prête des bateaux.



### **INTENDANCE :**

- ▣ Les enfants sont accueillis au lycée Bellevue à Saint Marcellin.
- ▣ Une liste des tâches sera constituée de manière à ventiler les différentes activités d'intendance entre les rameurs.
- ▣ Il est rappelé qu'il n'est fourni ni drap, ni couverture et qu'il est donc impératif **d'apporter un duvet.**
- ▣ Pour les enfants qui ont des médicaments, il est nécessaire que chaque famille en fasse la liste de manière à ce que les éducateurs en aient connaissance (l'idéal serait de faire une photocopie de l'ordonnance).

### **DEPLACEMENTS :** Les personnes suivantes se sont proposées pour faire les déplacements :

- ▣ O. ANGLADE
- ▣ J. FLEURET
- ▣ M. HEQUET
- ▣ D. GUILHERMAIN (retour)
- ▣ J. BAYLE
- ▣ K. CHARRIN (aller)

Les utilitaires seront conduits par Frédéric MESSEGUER et Robert MICHELON.

**COÛT TOTAL DU STAGE :** Le club prend en charge la totalité des déplacements, ce qui laisse un coût par rameur de 70.00 euros. Déduction faite de l'acompte de 60 euros, il reste à régler la somme de 10 euros par rameur avant le 04 février 2012.

**Compte rendu :** Karine CHARRIN